

Compte rendu CHSCT du 21 mars 2017

Le CHSCT s'est réuni mardi 21 mars 2017 de 9h00 à 16h30 pour examiner les 10 points à l'ordre du jour.

La séance était prévue sur la matinée. Devant l'ampleur de l'ordre du jour, nous avons prolongé exceptionnellement la réunion l'après-midi dans la salle restauration de la direction.

En début de séance, nous avons fait connaissance avec notre nouvel Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST). Avec la création de 3 nouveaux postes et le redécoupage des compétences géographiques, Mme BLAQUART, nouvellement nommée dans cette fonction et basée à Bordeaux, aura en charge six départements (16, 17, 79, 19, 23 et 87).

1. Point sur la réalisation du budget 2016 :

Deux factures pour des opérations engagées n'ont pu être payées en 2016. Les crédits de paiement n'étant pas reportables sur l'année, elles sont donc imputées sur le budget 2017. «Heureusement» cela représente une somme modeste (1 192,80 euros sur un total de 70 081 euros).

C'est toutefois inquiétant car si une facture importante, avait été concernée cela aurait impacté fortement le budget suivant. Nous avons fortement insisté pour que cela ne se reproduise pas. Cela démontre les limites de la concentration des services et de la centralisation de certaines missions, services débordés en fin d'année et qui ne peuvent terminer leurs opérations dans le calendrier imparti.

Nous avons demandé que :

- le bilan 2016 mis en ligne ne soit pas que financier, mais complété avec les infos sur le nombre de fiches de signalement et de fiches navettes examinées, le travail fait par le groupe de travail sur l'accueil, les visites de site, etc...
- les relevés de décision soient mis en ligne plus rapidement sur Ulysse Charente, le dernier datant de mars 2016 alors que 3 CHSCT se sont tenus depuis.

2. Examen des projets immobiliers au CFP de Soyaux :

Ce n'était pas la première fois que ces sujets étaient abordés tant au CHSCT qu'au CTL. Les plans prévisionnels étaient joints afin de pouvoir débattre.

- Travaux et installation du SPFE :

Deux plans d'installation étaient joints. Le projet initial de la direction et celui émanant du service. La discussion a porté sur le plan émanant du service, ou plutôt sur le plan émanant du service amendé par la direction. Ce plan tient compte de la situation provisoire (3 SPF sur le même niveau à compter du 1^{er} septembre 2017) et sur le futur SPFE (fusion des 3 SPF en 2018 à une date encore indéterminée)

Une longue discussion s'est engagée sur l'enlèvement d'une cloison permettant d'agrandir la pièce actuellement occupée par l'enregistrement (et de supprimer un couloir), prévue pour loger 8 agents au 1^{er} septembre 2017. Au final, la cloison devrait être enlevée et il ne resterait qu'un ou 2 piliers.

Mais l'opération n'est pas évaluée, tant au plan technique que financier, et comme un flou persiste, nous nous sommes abstenus.

- Installation de la BDV au 1er étage du Bâtiment B.

Là un seul plan était présenté. Les remarques des collègues ayant été prises en compte (notamment la pose d'un filtre sur une cloison vitrée), cette installation a été approuvée à l'unanimité.

Petit rappel : cette installation est provisoire dans l'attente de la «montée» au deuxième étage dans un futur «proche» (2018, 2019....).

- Installation de la cellule foncière du SIP d'Angoulême Extérieur au 1er étage du Bâtiment B.

Comme pour la BDV, un seul plan était présenté. Il a été discuté dans un groupe de travail avec les collègues concernés et n'a pas soulevé de difficultés particulières. L'installation a été approuvée à l'unanimité.

Toutefois, des précisions portant sur le nombre des armoires et leur chargement ont été apportées.

L'installation est prévue pour être définitive dans le cadre de la fusion des 2 SIP annoncée au 1^{er} janvier 2018, les déplacements des collègues étant prévus en cours d'année.

3. Examen de la note d'orientation nationale pour 2017 :

L'accent doit être mis sur les axes suivants :

- La prévention des risques est au cœur de l'action effective des CHSCT :
 - Renforcer le suivi des accidents du travail.
 - Développer l'action préventive en matière de risques psycho-sociaux (RPS).
 - Favoriser l'analyse des situations de travail des agents travaillant sur écran.
 - Prendre en compte les situations d'exposition liés au télétravail.
 - Assurer la prévention du risque «amiante».
 - Veiller à l'organisation des exercices d'évacuation.
 - Pour tout cela, il convient d'améliorer le suivi des préconisations des acteurs de prévention.
- Le renforcement du dialogue social sur les conditions de travail constitue une priorité :
 - Prise en compte de la santé, de la sécurité et des conditions de travail dans la conduite de projet.
 - Travaux d'enquêtes menés par les CHSCT.
 - Formalisation de l'avis du CHSCT.
 - Utilisation de l'accord-cadre sur les interventions ergonomiques.

Nous avons particulièrement discuté sur la formalisation des avis du CHSCT (avec l'exemple de celui rédigé au CHSCT du 7 février 2017) ainsi que sur les modalités et la notion de ce qu'est le télétravail. Même si ce n'est pas encore d'actualité à très court terme, c'est un sujet à court terme qui est à suivre de très près.

4. Examen des propositions d'actions pour 2017 :

Le budget du CHSCT pour 2017 est en baisse et s'élève à 68 902 euros (70 081 euros en 2016, baisse de moins de 4,5 %). Le budget de la direction s'élève en 2017 à 1 577 533 euros (en baisse de 7%).

Les propositions de travaux présentées sont au nombre de 18 ainsi que 9 propositions de formation.

- 20 d'entre elles ont été adoptées à l'unanimité après débat très rapidement (avec discussion plus approfondie pour l'une d'entre elle).
- 2 ont été adoptées à la majorité.
- 3 n'ont pas été retenues à la majorité.
- 1 a fait l'objet d'une abstention à l'unanimité car elle n'était qu'évaluée et liée avec un autre point de l'ordre du jour.
- 1 n'a pas fait l'objet d'un vote car il manquait des éléments pour pouvoir prendre une bonne décision.

La grande difficulté, et cela ne date pas d'aujourd'hui, est que la frontière n'est pas toujours respectée entre ce qui ressort du CHSCT ou du budget de la direction. Il est vrai qu'il n'est pas toujours évident de dire que cela dépend de l'un ou de l'autre ; certaines opérations proposées sont limites, et le cofinancement est parfois pertinent.

Une certitude : **tout ce qui concerne l'immobilier relève du budget de la DDFIP**. Pour rappel, les actions du CHSCT visent à l'amélioration de vos conditions de travail, et non à l'entretien des locaux.

C'est la raison du rejet de 3 opérations et du non vote sur une autre.

Ces opérations ne sont pas abandonnées pour autant et devront être financées par le budget de la Direction. Le budget du CHSCT n'a pas vocation à compenser les baisses de celui de la direction.

Il n'est pas acceptable non plus que la Direction diffère des travaux urgents de réparation des locaux, au motif que le financement est sollicité auprès du CHSCT.

En cas de pannes ou travaux à faire, faites une fiche navette pour dater votre demande. Transmettez-en nous une copie, cela nous permet de relancer la direction si besoin.

Le budget du CHSCT doit venir apporter des améliorations à vos conditions de travail. Nous l'avons déjà dit, et le répétons : vous êtes les mieux placés pour nous dire ce dont vous avez besoin ! Faites nous part de vos suggestions !

5. Examen du compte rendu de la visite du CSB :

Nous avons pris note et débattu du compte rendu de la visite qui a été effectuée début juin 2016. La discussion a beaucoup porté sur l'actualité récente et la venue de la cellule médiation de la DGFIP. Nous suivrons cela de très très près. Un seul objectif pour nous : que tous les agents du service et tous ceux concernés par la mission, ce quel que soient leurs places et leurs responsabilités, retrouvent la sérénité pour travailler dans un cadre apaisé et de confiance.

6. Choix des visites de sites pour 2017 :

L'ensemble des membres du CHSCT ont réitéré à nouveau leur volonté de réaliser au moins 3 visites de sites par an. Après discussion, échanges et votes, les 3 sites retenus pour 2017 sont le SIP/SIE de Confolens et les trésoreries de Chalais et Roumazières.

7. Le point sur les travaux du groupe de travail «accueil et relation avec l'usager» piloté par les membres du CHSCT a été reporté à un prochain CHSCT.

8 et 9. Examen des fiches de signalement et des fiches navettes :

Nous avons examiné la fiche de signalement et la fiche navette parvenues depuis le dernier CHSCT du 7 février.

A nouveau, les membres du CHSCT rappellent à tous les agents victimes d'agression ou de menace écrite, verbale ou physique, quel qu'en soit l'auteur, de rédiger une fiche de signalement et de la transmettre à l'assistant de prévention du département.

Il en est de même pour les fiches navettes, qui servent à inscrire les soucis au registre hygiène et sécurité.

La [fiche de signalement](#) et la [fiche navette](#) se trouvent sur ULYSSE Charente rubrique -Les agents- CHSCT.

10. Questions diverses :

- Visite de l'ergonome suite à notre demande lors du dernier CHSCT : Un membre du pôle ergonomie du ministère est venu la semaine précédant ce CHSCT. Il est allé à Soyaux, a visité les lieux concernés et rencontré le responsable de l'accueil. Son compte-rendu de visite sera transmis rapidement, mais n'est pas encore disponible. Nous en reparlerons lors du prochain CTL.

- L'exercice d'évacuation réalisé à Soyaux 2 jours auparavant a été évoqué. (*Le bilan a depuis été envoyé à tous les agents du site*). A l'issue de cette évocation, une discussion s'est engagée sur le parking du CFP de Soyaux concernant la matérialisation des places, l'étroitesse de ces dernières, le respect (ou non) des emplacements...

Ont siégé à ce CHSCT pour Solidaires Finances Publiques : Amélie BLANC, Jean René DAVY et Pascal FORGAS